



Orléans le 12 avril 2020

A l'issue de l'audio conf du 10 avril, voici le résumé de la situation sanitaire et de l'organisation des services dans notre département.

A ce jour, sur les 32 cas recensés, il demeure 5 agents avec des symptômes.

Au 10 avril, les services bénéficient d'un taux de présence physique de 18%, et 21% en télétravail. D'une journée à l'autre, ces deux taux varient en fonction notamment à la fois de la présence ponctuelle des adjoints dans les postes, et du redéploiement des PC portable vers les agents affectés aux missions prioritaires.

Des livraisons d'unités supplémentaires de PC portable sont prévues la semaine prochaine.

Il est signalé que des agents actuellement en autorisation d'absence pour des raisons pathologiques, ont été sollicités pour renforcer les effectifs en télétravail.

Suite à la parution du décret relatif à la prise en charge des frais de repas, la Direction a demandé aux chefs de service un recensement des agents concernés. Cette prise en charge sera basée sur la validation hiérarchique de l'attestation sur l'honneur établie par chaque agent. Cette dernière impose une journée complète pour être comptabilisée et est valable du 17 mars au 8 avril 2020.

Le service RH sera renforcé prochainement afin d'assurer cette opération de dédommagement.

Durant l'épidémie, les nouveaux congés qui pourraient être posés par les agents devront faire l'objet d'une bienveillance hiérarchique. Tout en respectant les PCA, selon le Directeur, les agents ont besoin de se reposer.

Deux notes de service seront prochainement publiées par la Direction à cet effet.

Nous devrions en être destinataires la semaine prochaine.

La DGFIP s'est greffée à une nouvelle commande nationale de masques. Ils devraient être livrés sous une quinzaine de jours.

L'absence de prestation de ménage à la trésorerie de Malesherbes depuis trois semaines a été à nouveau signalée. La Direction est confrontée à la difficulté de joindre la mairie. Si le problème persistait, un opérateur privé serait contacté.

\*\*

La suite de cette audio conf est principalement l'objet de l'organisation de la prochaine **campagne déclarative**.

Selon les perspectives de durée du confinement actuel, la prochaine campagne IR va se dérouler selon une organisation adaptée.

Nous avons signalé que celle-ci pouvait s'avérer dégradée si certains publics rencontraient des difficultés sur l'espace numérique, et l'impossibilité de dialoguer de visu avec un agent des Finances Publiques. La « mode » du tout numérique se confrontera toujours à des limites.

Néanmoins, selon le Directeur, de nombreux dispositifs ont été reportés ou des échéances rallongées. Ceci doit permettre d'éviter des tensions avec les contribuables.

Il est confirmé qu'aucun accueil physique, y compris sur RDV, ne peut être envisagé compte tenu de la longue période de confinement et des risques sanitaires qui restent prégnants, eu égard au stock de masques bien insuffisants pour une configuration d'un accueil habituel.

Le Directeur retient plusieurs inconnues sur les perspectives de cette campagne sans précédent :

- L'impact du P.A.S. « saison 2 », en terme de compréhension sur sa modulation, et ses répercussions sur le contact téléphonique
- Le PCA actuel va évoluer, mais si la piste des 40% de présence évoquée au niveau national, son application locale risque d'être plus progressive. Une réflexion locale est en cours au sujet du recours, en plus des SIP, aux services de PCD, DAJ, PCRP, Brigades de Vérif. afin d'évaluer les forces mobilisables. Cette évaluation devra prendre en compte notamment les autorisations d'absence pour garde d'enfants et pour cause de pathologie en période de confinement rallongée.

Cette augmentation du présentiel va se combiner avec un aménagement adapté afin de respecter impérativement la distanciation entre les collègues.

Il convient néanmoins d'insister, plus que jamais, sur le respect des gestes barrière et la responsabilité individuelle.

D'ores et déjà, les agents concernés ont reçu une documentation sur les nouveautés législatives. Ils sont donc invités à se familiariser dès maintenant avec les tutoriels envoyés par le pôle fiscal. A compter de la semaine prochaine, ils seront destinataires de modules numériques de formation. Toutefois, contrairement aux années précédentes, les services en renfort ne pourront bénéficier des formations dispensées par les SIP.

Malgré l'optimisme du Directeur sur le peu de risque à se voir précipiter les contribuables pour cette nouvelle campagne, il est néanmoins précisé que des appels ont déjà abouti à des questionnements des usagers.

Afin d'améliorer l'écoute téléphonique, les agents vont être équipés de nouveaux casques modernes. Il est par ailleurs recommandé de nettoyer régulièrement son matériel : casque et téléphone, souris et clavier .

Des téléphones portables vont être fournis aux EDR afin qu'ils participent aux contre appels.

Aucune communication nationale, et à fortiori locale, n'est envisagée pour cette nouvelle campagne fiscale. En effet, le contexte actuel de précaution sanitaire prime sur tous les autres sujets.

Prochaine audio conf les mercredi 15 avril et vendredi 17 avril